

Sainte-Anne-des-Monts, le 18 novembre 2014

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-11-01-0575302
401198414

**Objet : Exploitation d'une sablière par chargement direct –
canton de Lesseps – site 22B16-003**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 25 juillet 2014, reçue le 1^{er} août 2014, et complétée le 17 novembre 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière par chargement direct ayant une aire de 114 000 m².

Le projet est situé dans le canton de Lesseps, territoire non organisé de Mont-Albert, MRC de la Haute-Gaspésie. La sablière est représentée par les coordonnées géographiques UTM NAD83, zone 19, suivantes :

Latitude Nord	Longitude Est
5 416 440 m	712 768 m
5 416 579 m	713 066 m
5 416 283 m	713 242 m
5 416 143 m	712 930 m

L'exploitation devra cesser au plus tard le **18 novembre 2024**.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

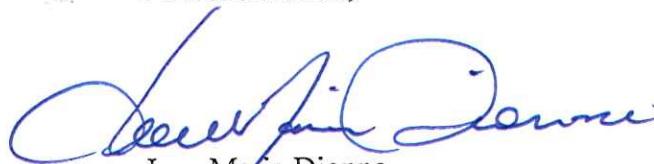
- Lettre adressée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), datée du 24 juillet 2014, reçue le 1^{er} août 2014, et signée par M. Vincent Fréchette, ingénieur, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), concernant une demande de certificat d'autorisation, 1 page, à laquelle était annexé :
 - Formulaire de demande de certificat d'autorisation signé par M. Vincent Fréchette, ing., en date du 25 juillet 2014, 8 pages et 4 annexes;
- Courriel transmis au MDDELCC le 26 septembre 2014 à 17 h 10 par M. Benjamin St-Pierre, ingénieur, MERN, concernant un complément d'informations, 2 pages;
- Lettre adressée au MDDELCC, datée du 23 octobre 2014, reçue le 28 octobre 2014, et signée par M. Benjamin St-Pierre, ing., concernant un complément d'informations sur le projet, 2 pages et 2 annexes;
- Lettre adressée au MDDELCC, datée du 10 novembre 2014, reçue le 14 novembre 2014, et signée par M. Benjamin St-Pierre, ing., concernant un complément d'informations sur le projet, 1 page et 2 annexes;
- Courriel transmis au MDDELCC le 17 novembre 2014 à 11 h 18 par M. Benjamin St-Pierre, ing., concernant un complément d'informations, 1 page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas la titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



JMD/LBF/

Jean Marie Dionne
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et
de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine